



Commission Régionale Féminine SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°5

Réunions du mardi 17 septembre 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE France SENIORS FEMININES

Tour n°1:

28413219 EVRY FC 1 / ST MARD 1 du 14/09/2024

Lecture de la FMI, forfait non avisé de ST MARD.

EVRY FC qualifié pour le prochain tour.

Tour n°2:

28415393 EVRY FC 1 / ST PATHUS 1 du 21/09/2024

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'EVRY FC pour jouer le match à 19h00 (coup d'envoi hors plage horaire) – demande refusée par ST PATHUS,

Considérant qu'EVRY FC indique que le stade Desroyes du Roure est indisponible pour travaux.

Considérant la planification des rencontres sur le stade Jean Louis du Moulin d'EVRY,

Considérant que les compétitions de niveau National sont prioritaires sur celles de niveau départemental,

Par ces motifs,

Demande à EVRY FC de proposer un terrain de repli. A défaut le match sera fixé à 18h00 au stade Jean Louis moulin n°1 à EVRY.

Copie de la présente décision au District de l'ESSONNE de Football pour l'éventuel report du match U14 D3 – EVRY FC / BONDOUFLE AC prévu à 17h00 sur le même terrain.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ**Régional 1****28224824 RED STAR FC 1 / GPSO 92 ISSY 1 du 28/09/2024**

La Commission,

Pris connaissance de la demande du RED STAR FC pour inverser le match (motif : impossibilité d'utiliser le stade Joliot Curie lorsque l'équipe Seniors Masculine de Ligue 2 évolue le même jour au stade Bauer),
Considérant que le GPSO 92 ISSY a déjà eu un match inversé lors de la journée 1,

Par ces motifs,

Demande au RED STAR FC s'il est en mesure de proposer un autre terrain de repli pour ce match.

La Commission précise que les rencontres de niveau Régional restent prioritaire sur les rencontres de niveau Départemental,

Régional 3**Poule A****28225960 PARIS 15 A.C1 / CACHAN CA ASC 1 du 14/09/2024**

Lecture de la FMI, forfait non avisé de CACHAN CA ASC 1 (1^{er} forfait).

Poule B**28226050 QUINCY VOISINS 1 / GPSO 92 ISSY 2 du 14/09/2024**

Lecture de la FMI, forfait non avisé de GPSO 92 ISSY (2^{ème} forfait).

28226046 SARCELLES AAS 2 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 07/09/2024

Match non joué – reprise de dossier.

La Commission accuse réception des justificatifs de dépannage demandés et reporte le match à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 1****PARIS FC - 500568**

RAPPEL :

Suite à une suspension de terrain de TROIS (3) MATCH FERMES pour l'équipe 2 U18 Féminines de PARIS F.C. à compter du 1^{er} JUILLET 2024, les 3 rencontres ci-dessous doivent se dérouler sur un terrain neutre situé en dehors des Villes de PARIS, ORLY et PARAY-VIELLE-POSTE

La Commission invite le club du PARIS FC à communiquer le nom du terrain de repli.

Liste des matchs concernés :

28222614 PARIS FC 2 / VGA ST MAUR FF 1 du 28/09/2024

28222624 PARIS FC 2 / FLEURY 91 FC 2 du 12/10/2024

28222636 PARIS FC 2 / MONTFERMEIL FC 1 du 16/11/2024

Régional 2**Poule A****28223701 BONDY AS 1 / SEVRAN FC 1 du 09/11/2024**

Inversion match aller / retour.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

Régional 3**Poule B****29521630 DAMMARTIN CS 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 21/09/2024**

Demande de report de DAMMARTIN CS au dimanche 27/10/2024 (motif : 100 ans du club – match de gala avec le Variété Club de France) – refus de MITRY COMPANS GOELLY qui indique que son club a désengagé son équipe U18F R3.

La Commission donne son accord pour un report du match et précise qu'elle n'a pas reçu d'information du club de MITRY MORY GOELLY indiquant le retrait de son équipe U18F R3.

Elle invite le club à lui confirmer cette information.

Poule C**29521858 FC MERY MERIEL 1 / CORMEILLAIS ACS 1 du 21/09/2024**

Demande de report au 26/10/2025 du FC MERY MERIEL (motif : terrain en travaux)

La Commission demande :

- Au club du FC MERY MERIEL un justificatif de la Mairie indiquant l'indisponibilité du stade Municipal Bernard Gambier (document à transmettre au plus tard le vendredi 20/09/2024 – 12h00)
- Au club de CORMEILLAIS ACS s'il peut accueillir cette rencontre dans le cadre d'une inversion.

Poule D**29522506 FOURQUEUX AS 1 / VIROFLAY USM 1 du 28/09/2024**

Courriel de FOURQUEUX AS avec attestation d'indisponibilité du stade Bocart.

La Commission procède à l'inversion de la rencontre sur les installations de VIROFLAY USM (coup d'envoi 18h00).

Le match retour se déroulera à FOURQUEUX le 25/01/2025.

Poule E**29527595 GONESSE RC 1 / AB ST DENIS 1 du 21/09/2024**

Demande de report d'AB ST DENIS (problème renouvellement licences liées au JOP 2024).

Le motif n'étant pas recevable, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

Courriel de MONTMORENCY FC – 541116

La Commission prend note du courriel de club et intègre cette équipe en poule E à la place de l'exempt

Courriel de SARCELLES AAS - 500695

La Commission enregistre l'horaire du coup d'envoi des matchs à domicile pour toute la saison : 17h15.

Poule F**29523063 PALAISEAU US 1 / PARIS FC 3 du 21/09/2024**

Demande de report de PALAISEAU US (motif : éclairage du terrain en panne).

La Commission demande au club de PALAISEAU US si ce match peut être décalé sur le terrain n°2 du stade G. Collet de PALAISEAU.

En cas d'impossibilité de changement de terrain, la Commission demande :

- Au club de PALAISEAU un justificatif de la Mairie indiquant l'indisponibilité de l'éclairage du terrain n°3 du Stade Georges Collet (document à transmettre au plus tard le vendredi 20/09/2024 – 12h00)
- Au club du PARIS FC s'il peut accueillir cette rencontre dans le cadre d'une inversion.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Régional 1****28224040 PARIS FC 1 / SARCELLES AAS 1 du 21/09/2024**

Demande du PARIS Fc pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de SARCELLES AAS à transmettre au plus tard le vendredi 20/09/2024 – 12h00.

Régional 3

Poule A

29525708 MENNECY CS 1 / ENTENTE GRETZ-OZOIR 1 du 28/09/2024

Demande de report de l'ENTENTE GRETZ-OZOIR (motif : absence éducateur).

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande ; le motif n'étant pas recevable.

Poule B

29526276 DAMMARTIN CS 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 21/09/2024

Demande de report de DAMMARTIN CS au dimanche 27/10/2024 (motif : 100 ans du club – match de gala avec le Variété Club de France) – accord de MITRY COMPANS GOELLY.

Accord de la Commission.

La Commission précise que la date proposée est un dimanche.

Poule C

Courriel de MONTESSON US – 527093

La Commission prend note du retrait de l'équipe après parution des calendriers.

Poule D

29527592 PERSAN US 03 1 / FC MERY MERIEL 1 du 21/09/2024

La Commission,

Pris connaissance de la demande de report de PERSAN US 03 (terrain occupé par un tournoi),

Pris connaissance de l'impossibilité pour le club du FC MERY MERIEL d'accueillir ce match dans le cadre d'une inversion,

Par ces motifs,

Demande au club de PERSAN US 03 de transmettre le justificatif d'indisponibilité du terrain précisant les horaires d'occupation du terrain par le tournoi.

Document à transmettre avant ce vendredi 20/09/2024 – 12h00.

Poule G

Courriel de CACHAN ASC – 500752

La Commission prend note du retrait de l'équipe après la parution des calendriers.

Poule E

Courriel de MARLY LE ROI US - 508713

La Commission prend note du courriel de club et intègre cette équipe en poule E à la place de l'exempt.